Remarque concernant l’exposition des personnes aux champs électromagnétiques 2013/35/CE

Les champs magnétiques émanant des aimants permanents ou des produits intégrant des aimants ou générant un champ électromagnétique, sont susceptibles d'influencer le fonctionnement des appareils techniques installés à proximité. Cela s'applique plus particulièrement aux stimulateurs cardiaques.

Pour cette raison, les personnes avec des stimulateurs cardiaques ou d'autres implants magnéto-sensibles ne doivent pas être exposées à l'influence de champs magnétiques.

K. A. Schmersal GmbH & Co. KG

Möddinghofe 30, D - 42279 Wuppertal
Postfach 24 02 63, D - 42232 Wuppertal

Téléphone +49 - (0)2 02 - 64 74 - 0
Telefax +49 - (0)2 02 - 64 74 - 1 00
E-Mail: info@schmersal.com
Internet: http://www.schmersal.com